

date de dépôt : 09 décembre 2024
demandeur : SCI BEFOR, représenté par
BERTRAND Jean Christophe
pour : Implantation d'une maison individuelle
adresse terrain : lieu-dit Le Moulin, à Beurières
(63220)

Commune de Beurières

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Beurières,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 09 décembre 2024 par la SCI BEFOR, représentée par BERTRAND Jean Christophe demeurant lieu-dit Le Vaillard, Mayres (63220);

Vu l'objet de la demande :

- pour l'implantation d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé lieu-dit Le Moulin, à Beurières (63220) ;
- pour une surface de plancher créée de 169 m² ;
- parcelle n°A2006 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 20/12/2024 ;

Vu le lotissement n° PA063 039 16 A0001 du 02/08/2016 et modifié le 30/04/2024 ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 30/04/2024 ;

Considérant que le projet, est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité de l'église Sainte-Marguerite, de la Croix et de la féculerie Dupin immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du Code du patrimoine sont applicables ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce monument historique mais qu'il peut y être remédié ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.